

Image not found or type unknown



Droit de visite et pension alimentaire

Par **nadjou**, le **09/02/2013 à 14:32**

Chers Internauts Bonjour, rnMa question est la suivante :Séparée depuis 1an et 3mois mon ex-conjoint(qui est le père de ma fille de 4ans) refuse de me verser le moindre centime, la procédure judiciaire est en marche, nous attendons une convocation devant un médiateur(ce qui évidemment ne donnera rien au vu de son choix de refuser de verser une pension alimentaire)rnTrés conciliante jusqu'à présent, puis-je le priver de son week end sur deux pour l'inciter à payer ? Est-ce une solution? Cela peut-il me porter préjudice ?rnMerci pour vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **09/02/2013 à 19:44**

Bonjour, si vous avez un jugement indiquant le montant d'une pension alimentaire,vous devez voir avec un huissier pour saisie. si pas de jugement votre ex est en droit de refuser tout versement. De meme pour le droit de visite, s'il est spécifié dans le jugement, vous devez le respecter sous peine que le pere porte plainte. Si pas de jugement c'est qu'il n'y a pas de droit de visite, vous n'etes donc pas obligé de lui remettre l'enfant, cordialement